



CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAINEURS

1- L'entraîneur sera sous la responsabilité de son directeur de niveau, suivi du VP technique pour se poursuivre vers la vice président(e) et suivi par la Président(e).

2- Tout entraîneur devra suivre tous les règlements de l'Association Ringuette Blainville ainsi que les règlements de la LRRN et Ringuette Québec. Si un ou plusieurs règlements ne sont pas respectés, il y aura les sanctions suivantes :

- Avertissements verbal
- Avertissements écrit
- Suspension, selon le cas

3- L'entraîneur devra, sans exception, respecter et être polis envers tous les membres de l'Association incluant arbitres, officiels, joueuses et parents et surtout, avoir un respect permanent envers l'équipe adverse.

4 -L'entraîneur est un exemple pour les jeunes, c'est pourquoi il devra avoir un langage adéquat et s'abstenir de blasphémer.

5- L'entraîneur doit être juste et équitable envers toutes les joueuses qu'il(elle) supervise (**temps de glace, communication, etc.**)

6- La présence d'entraîneur masculin est interdite dans la chambre des joueuses lors de l'habillement de celle-ci.

7- La présence d'un adulte de sexe féminin est obligatoire en tout temps, lors de la présence d'un adulte de sexe masculin dans la chambre des joueuses.

8- L'entraîneur ne doit jamais se trouver isolé et ou à l'écart avec une joueuses, il doit toujours être en présence d'un témoin.

9- L'entraîneur doit remplir des parties, formulaire propre à son équipe.

10- L'entraîneur doit porter l'équipement (casque) en tout temps lors des présences sur la glace (pratique).

11- L'entraîneur doit toujours passer par un collègue entraîneur pour la demande d'une réserviste (aucun contact avec le parent ne sera approuvé pour une demande).

12- L'entraîneur doit en tout temps respecter, lors d'une demande de réserviste, la réglementation de ringuette Québec pour les choix de respect proposés.

13- L'entraîneur devra attendre la première partie de la saison régulière avant de considérer l'équipe comme la sienne, afin de s'assurer qu'il n'y a plus aucun changement au sein de l'équipe.

14- L'entraîneur devra aussi attendre le début des parties régulières avant de faire une levée de

fond afin qu'il n'y ait plus de changement au sein de son équipe.

J'ai lu et accepte les règlements de l'association et m'engage à respecter l'entière réglementation.

Signé ce : _____

Nom de l'entraîneur: _____